



COMPTE RENDU SOMMAIRE

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E
M E R C R E D I 7 D E C E M B R E 2 0 1 1
A 2 0 H 0 0

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*sorti à la délibération n°2011-12-07*), Mme Dominique CONORT (*pouvoir de M. Kamel EL FEDIL*), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (*pouvoir de M. Jean-Marc Le Rudulier à partir de la délibération n°2011-12-07*), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (*pouvoir de Michael THOMAS*), Mme Stéphanie BANCAL (*pouvoir de Mme Françoise GUYARD*), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*sorti à la délibération n°2012-12-21*), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE, Mme Pascale RENAUD (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÈNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*à partir de la délibération n°2011-12-06*), Mme Marie BOELLE (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Arnaud MERCIER (*pouvoir de Mme Martine SCHMIT*), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

Absents excusés : M. Jacques BELLIER (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Gilles PANCHER (*pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Françoise GUYARD (*pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL*), M. Jean-Roch GAILLET, M. Kamel EL FEDIL (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Marie BOELLE*), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (*pouvoir à M. Arnaud MERCIER*), Mme Liliane HATTRY, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (*pouvoir à M. Olivier LEBRUN*).

Secrétaire de séance : M. Olivier COLLO

Date de convocation : 29 novembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 56

N° de l'ordre du jour :

2011-12-01 : Installation du Conseil communautaire.

Suite à la démission de M. Edmond GRONDIN, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole a procédé le 24 novembre 2011 à l'élection d'un nouveau délégué au conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération et conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole a désigné une nouvelle conseillère communautaire.

Conformément à la loi, a été installée dans sa fonction de conseillère communautaire :

- Madame Daniella TROCHU

N° de l'ordre du jour :

2011.12.02 : Débat d'orientations budgétaires 2012 (DOB).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.03 : Décision modificative n°2.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

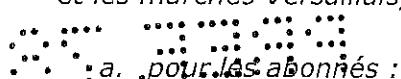
- 1) *adopte la décision modificative n°2 du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;*
- 2) *précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.04 : Tarif de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve en 2012 le maintien du tarif de la redevance spéciale. Les modalités d'application sont les suivantes :*
 - *tarif proportionnel au volume des bacs d'ordures ménagères dont disposent les producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers : 0,036 €/litre/jour,*
 - *gratuité des prestations de gestion des déchets recyclables ;*
- 2) *approuve en 2012 le maintien de la tarification 2011 pour les halles et les marchés Versaillais, selon les variantes suivantes :*


a. pour les abonnés :

- du marché alimentaire de *Notre Dame* :
 - sous les pavillons (6 jours par semaine) : 3,50 €/m²/mois
 - sur les carrés (3 jours par semaine) : 1,75 €/m²/mois
 - des marchés de quartier :
 - marché *Saint-Louis et Debussy* (1 jour par semaine) : 0,61 €/m²/mois
 - marché de *Porchefontaine* (2 jours par semaine) : 1,18 €/m²/mois ;
- b. pour les volants, sauf artisans et prestataires de service (montant par marché et par mètre linéaire) :
- en mètre linéaire de 2 mètres de profondeur : 0,30 €/m²/mois
 - en mètre linéaire de 2,50 mètres de profondeur : 0,35 €/m²/mois
 - en mètre linéaire de 3 mètres de profondeur : 0,40 €/m²/mois;

- 3) dit que les crédits de recettes sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 70612 « redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères ».

N° de l'ordre du jour :

2011-12-05 : Tarifs des dépôts en déchèterie des déchets des professionnels du territoire de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve en 2012 les tarifs des dépôts en déchèterie des déchets des professionnels du territoire de Versailles Grand Parc selon les modalités suivantes :

Nature de déchets	Tarif HT	Limite hebdomadaire
GRAVATS	26,50 € / M ³	2 M ³ tous déchets confondus
TOUT VENANT	15,50 € / M ³	
TOUT VENANT INCINÉRABLE	11,83 € / M ³	
DÉCHETS VÉGÉTAUX	7,16 € / M ³	
BOIS	9,45 € / M ³	
FERRAILLE	0,00 €	
CARTON	0,00 €	
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	0,00 €	5 unités
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM) / Kg	2,94 € / Kg	20 Kg
PNEUS	0,00 €	4 unités
HUILES DE VIDANGE/ALIMENTAIRE	0,00 €	10 Litres
AMPOULES ET NÉONS	0,00 €	10 unités
BATTERIES	0,00 €	pas de limite de dépôts
PILES	0,00 €	

Badge perdu : 10.00 € HT

- 2) dit que les crédits de recettes sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 706 12 fonction 812,

N° de l'ordre du jour :

2011.12.06 : Attribution de compensation définitive des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) approuve le rapport de la CLETC joint à la présente délibération ;
- 2) décide que les montants des attributions de compensation définitives aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin sont les suivants, conformément aux pages 10 et 11 du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 22 septembre 2011 :

en euros	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014 et suivantes
Bailly	1 541 817	1 504 312	1 480 132	1 455 960
Noisy-le-Roi	527 575	464 352	427 784	391 228
Rennemoulin	1 182	1 182	1 182	1 182
Total des 3 communes	2 070 574	1 969 846	1 909 098	1 848 370

- 3) dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits aux budgets 2011 et suivants de Versailles Grand Parc.

N° de l'ordre du jour :

2011.12.07 : Nouvelle organisation des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : évolution de l'intercommunalité et transferts de personnel.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide la mise en œuvre de cette nouvelle organisation ;
- 2) approuve le transfert des services SIG-Observatoire et du développement économique de la Ville de Versailles vers la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;
- 3) autorise le Président à prendre les mesures consécutives en matière de gestion des ressources humaines (modification du tableau des effectifs, transferts des agents vers Versailles Grand Parc selon les dispositions réglementaires en matière de protection des agents transférés, modification des conventions de services partagés).

La délibération portant sur la convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles - évolution des conventions annexes est ajournée.

N° de l'ordre du jour :

2011.12.08 : Tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide l'adoption du tableau des effectifs présenté en annexe 1 ;*
 - 2) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*
-

N° de l'ordre du jour :

2011.12.09 : Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable de la pépinière d'entreprises.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de responsable de la pépinière d'entreprises au sein de la direction du développement économique de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience ;*

L'agent aura pour missions principales :

- *la mise en place et l'animation d'une structure d'accueil aux entrepreneurs d'entreprises, porteurs de projets, acteurs économiques au sens large,*
- *mise en place et animation de rencontres, de réunions d'informations, de formations, mise en place de toutes formes de manifestations pouvant aider à la création et au développement des entreprises,*
- *mise en place et animation d'un réseau d'experts.*

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux ;

- 2) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.10 : Instauration de la prime d'entrée dans les métiers d'enseignement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2012 la prime d'entrée dans les métiers d'enseignement pour les agents fonctionnaires*

- titularisés pour la première fois dans l'un des trois cadres d'emplois suivants de la filière culturelle : professeur, assistant spécialisé, assistant d'enseignement artistique ;*
- 2) *dit que le montant brut de la prime est fixé à 1 500 euros et suivra les augmentations fixées par la réglementation ;*
 - 3) *dit que le montant de la prime est proratisé en fonction du taux d'emploi du bénéficiaire ;*
 - 4) *dit que la prime ne pourra être versée qu'une seule fois au même bénéficiaire, à la date de première titularisation ;*
 - 5) *dit que les bénéficiaires devront exercer les fonctions liées à leur grade ;*

 - 6) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*

N° de l'ordre du jour :

2011.10.11 : Indemnisation des formateurs internes et externes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise Monsieur le Président pour l'organisation de formations auprès des agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à faire appel :*
 - à des intervenants internes, agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
 - à des intervenants extérieurs et à pourvoir aux différentes modalités administratives y afférant ;
- 2) *approuve la rémunération des intervenants selon le tableau présenté ci-dessous :*

Ce tableau détaille la nature des actions de formation à mener et fixe le montant horaire¹ correspondant de rémunération :

¹ Le coût horaire sera indexé en fonction de l'évolution du point d'indice.

		Enseignements				
Groupes	Agents de catégorie	Types d'actions de formation	Préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale	Hormis la préparation concours et examens	Préparation des travaux : Rédaction d'un cours de 600 mots	Préparation des travaux : rédaction de plans d'études de tableaux synoptiques
		Intervention incluant des contraintes	62,52€	92,53€	18,75€	8,75€
I	A+	particulières et nécessitant la mise en œuvre de compétences adaptées ou rares				
II	A	Elaboration conjointe avec les apprenants d'outils de réflexion et des savoirs et apport de conseil	42,51€	62,52€	18,75€	8,75€
III	B	Intervention requérant une forte expertise avec les exposés-discussions ou mises en situation	25,01€	37,51€	6,25€	6,25€
IV	C	Conférence ou exposé simple destiné à un public peu spécialisé	17,50€	22,50€	6,25€	6,25€

N° de l'ordre du jour :

2011.12.12 : Adhésion et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVES) pour la commune de Rennemoulin.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide d'adhérer au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVES) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de la commune de Rennemoulin pour l'ensemble de son territoire ;
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 2 représentants supplémentaires (1 titulaire et 1 suppléant) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVES :

Titulaire	Suppléant
Mme Nathalie KRAMER	M. Michel COLIN

N° de l'ordre du jour :

2011.12.13 : Désignation d'un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne M. Hadi HMAMED représentante titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du comité du SIDOMPE.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.14 : Désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *a procédé, sous la présidence de M. François de Mazières, à la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 2^{ème} collège de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole ;*
- 2) *dit que la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole se compose ainsi :*

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain LOPPINET	Mme Stéphanie BANCAL
Mme Roselyne LECOMTE	Mme Dominique CONORT
M. Daniel MORLET	M. Patrice MICHON COSTER
M. Christian MAMY	Mme Dana SOLECKI
Mme Magali ORDAS	M. François LAMBERT

N° de l'ordre du jour :

2011.12.15: Désignation d'un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *désigne M. François de MAZIERES pour siéger en tant que membre titulaire du Comité stratégique de la Société du Grand Paris.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.16: Motion relative au projet de cadencement national des trains mis en place au 11 décembre 2011.

Le projet de cadencement national des trains présenté par la SNCF et RFF mis en place au 11 décembre 2011 ne sera pas sans conséquence pour les habitants de Versailles Grand Parc empruntant chaque jour le réseau des transports collectifs ferrés.

Ce projet de cadencement se traduirait par une dégradation importante du service avec :

- A la gare de Versailles Chantiers, la suppression de 4 trains sur la ligne TER Paris – Chartres dans le sens Paris → Chartres et de 2 trains dans le sens Chartres → Paris,
- Pour les autres gares de Versailles Grand Parc, un allongement des temps de parcours entre 2 à 5 minutes sur les lignes Transilien N, RER C en direction de Paris et la ligne Transilien U en direction de la Défense.

Ces quelques minutes représentent jusqu'à 20% de temps de trajet supplémentaire sur un parcours de 20 minutes.

Par ailleurs, ces dégradations des temps de trajet sont d'autant plus injustes qu'elles pénalisent les usagers déjà contraints par un temps de trajet domicile - travail important.

Les élus du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc demandent à ce que le projet de cadencement national des trains proposé par la SNCF et RFF soit revu en concertation avec les élus locaux, les usagers et le STIF, l'objectif étant de ne pas dégrader le service existant.

Le projet de motion mis aux voix est adopté à l'unanimité.

N° de l'ordre du jour :

2011.12.17 : Versement d'un fonds de concours par la commune de Rocquencourt pour le déploiement du système de vidéoprotection communautaire sur sa commune.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil communautaire :

- 1) approuve les dispositions de la convention relative au fonds de concours versé par la commune de Rocquencourt à Versailles Grand Parc pour le déploiement de la vidéoprotection urbaine ;
- 2) approuve le versement d'un fonds de concours de la commune de Rocquencourt à la Versailles Grand Parc à hauteur de quatre vingt neuf mille quatre cent douze euros quarante neuf cents (89 412,49€), à imputer sur la nature 13241 « subvention d'équipement non transférable par une commune membre du groupement à fiscalité propre » ;
- 3) précise que le versement interviendra ~~en deux fois~~ 90% après délibération de la commune de Rocquencourt sur présentation des

devis et les 10% restant sur présentation des factures acquittées par le comptable de Versailles Grand Parc ;

- 4) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

La délibération portant sur la convention passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et une commune membre, relative à l'occupation du domaine public par Versailles Grand Parc pour la vidéoprotection urbaine est ajournée.

N° de l'ordre du jour :

2011.12.18 : Convention de partenariat conclue par Versailles Grand Parc avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines (CCIV), la Direction Départementale à la Cohésion Sociale (DDCS), le Trianon Palace de Versailles et la Banque Populaire Val de France, dans le cadre du Trophée des femmes chefs d'entreprise 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'une part, la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines, le Trianon Palace d'autre part et la Banque Populaire Val de France d'autre part ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.19 : Approbation des tarifs 2012 de la pépinière d'entreprises pour la location des bureaux, des parkings et des salles de réunion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'approuver les tarifs 2012 de la pépinière d'entreprises pour les bureaux, les parkings et les salles de réunion.*

N° de l'ordre du jour :

2011.12.20 : Approbation du règlement intérieur de la pépinière d'entreprises.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'approuver le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises.*



N° de l'ordre du jour :

2011.12.21 : Election d'un nouveau représentant de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole à la commission Culture et Sports de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) à l'issue du vote au scrutin public Mme Daniella TROCHU est élue pour représenter la commune de Saint-Cyr-l'Ecole à la commission Culture et Sports.

N° de l'ordre du jour :

2011.12.22 : Convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle de sport du Lycée La Bruyère de Versailles au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) adopte les termes de la convention de partenariat entre le Lycée La Bruyère de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Régional pour la mise à disposition de la salle de sport du Lycée au profit du Conservatoire ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PRÉP. 78